



République Française
Arrondissement d'Ancenis
COMMUNE D'OUDON
ARRÊTE MUNICIPAL
N°2023-P147

**Portant modification de l'arrêté 2020AG-T1 relatif à la délégation d'une partie
des fonctions et de signature à madame Nelly HARDY 1ère adjointe**

Le Maire de la Commune d'OUDON

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18 et suivants ;
Vu le Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal en date du 28 mai 2020 au cours de laquelle ont été élus le maire et les adjoints ;

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont déjà tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil municipal ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de madame Nelly HARDY,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Nelly RICHARD - HARDY, 1ère adjointe dans l'ordre du tableau, est habilitée à intervenir et à signer en mon nom:

- Les documents relatifs aux décisions prises par le Conseil municipal, dans le cadre des affaires relevant de la commission « **TOURISME- CULTURE –EVENEMENTIEL** »,

Article 2 : Madame Nelly HARDY est habilitée par subdélégation à signer tous documents afférents à la délégation attribuée par le Maire en vertu de la délibération 2020- 1T du 3 juillet 2020.

Article 3 : Conformément à l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, en cas d'absence ou d'empêchement du maire, Madame Nelly HARDY est autorisée à signer l'ensemble des actes relatifs aux affaires courantes :

- Les mandats, titres de recettes et pièces budgétaires afférents à la Commune

Article 4 : Les présentes délégations sont accordées pour la durée du mandat.

Article 5 : La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera transmis au sous-préfet et notifié à l'intéressé.

Signé par : Alain BOURGOIN
Date : 02/10/2023
Qualité : Maire